



Municipale

des Sports

**Pour les
5 - 6 ans**
(nés en 2007 et 2008)

Pièces à fournir :

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, une photocopie d'attestation d'assurance de responsabilité civile mentionnant le nom de l'enfant et les garanties pour les activités physiques et sportives extra scolaires.

Une photocopie du livret de famille, une attestation de résidence et le cas échéant une attestation pour les bénéficiaires de l'ARS ou de l'AAEH pour les parents qui habitent Digne les Bains.

Période d'inscription :

A compter du 4 septembre pour les Dignois, du 10 septembre pour les habitants des autres communes de la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon et du 12 septembre pour les habitants des autres communes, sous réserve du nombre de places disponibles.

Dossier d'inscription disponible sur www.dignelesbains.fr ou en flashant ce QRCode avec votre smartphone.



Lieu :

Service Municipal des Sports

6 avenue Maréchal Juin - 04000 Digne-les-Bains
De 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 sauf le vendredi à 17h.

Contact :

Tél. 04 92 31 58 13
smjs@dignelesbains.fr



L'Ecole Municipale des Sports est l'un des maillons de la chaîne éducative qui propose des temps d'apprentissage permettant à l'enfant de découvrir de multiples familles d'activités, sur de courtes périodes, sans se spécialiser.



Digne-les-Bains, Ville de tous les Sports

Dans le prolongement des Assises du Sport et en cohérence avec son projet sportif local, la ville de Digne-les-Bains a créé une Ecole des Sports Educative.

Activités :

Activités athlétiques (Courir, sauter, lancer), activités gymniques (rouler, glisser,...), jeux collectifs, d'opposition et expression corporelle.

Quand ?

Les mercredis de 9h45 à 10h45 (sauf pendant les vacances scolaires) à compter du **mercredi 25 septembre 2013**.

Où ?

Dans les différentes salles de la Halle des Sports Alice Milliat et au stade Jean Rolland.

Accueil :

Halle des Sports Alice Milliat.

Objectifs pédagogiques :

Favoriser le développement moteur, la découverte de son corps et la socialisation de l'enfant, plutôt que le sensibiliser à un sport en particulier.

L'année scolaire est divisée en 4 périodes de 7 à 8 séances.
Le contenu pédagogique est adapté à la tranche d'âge.

Limité à 48 enfants.

Encadrement :

Coordination : Service Municipal des Sports.
L'encadrement est assuré conjointement par les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives et les Educateurs titulaires de Brevet d'Etat, mis à disposition par des clubs dignois.

Tarifification annuelle:

- * 50 € pour les enfants dignois.
- * 70 € pour les habitants extérieurs à Digne-les-Bains.

Une réduction de 10 € sera appliquée à partir de l'inscription d'un 2^e enfant d'une même famille. Conformément aux critères des «coupons sport et loisirs» délivrés par le CCAS, les parents qui habitent Digne-les-Bains et qui bénéficient de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou de l'Allocation d'Education d'un Enfant Handicapé (AEEH) bénéficieront d'une réduction de 20 €. Les réductions sont cumulables. Le règlement devra de préférence se faire par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.